



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 07 MARS 2019

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 07 mars 2019 à 19 heures, sous la présidence de **Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.**

Étaient présents :

Membres élus : M. Frédéric GIRODET, Maire ; Mme Odile PRADIER, Mme Christine BONNEFOY, M. Daniel TONSON, Mme Dominique COLOMB, M. Philippe DUTEL, Adjoints ; Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, Conseillère Municipale Déléguée ; Mme Maguy FOULTIER, Mme Chrystelle GASSMANN, Mme Maryline MOUNIER, M. Jean FOURNEL, M. Louis BESSON, M. Thierry DESOLME, Mme Dominique ASTIER-COURBON, M. Bernard ROUCHON, M. Alain MONDON, Conseillers Municipaux.

Personnel administratif : M. Bruno SAMUEL, Mme Annick ROUCHON.

Absents excusés avec remise de pouvoir :

M. Jacques ROUCHON qui avait donné pouvoir à M. Louis BESSON.
M. Patrice FRANÇON qui avait donné pouvoir à M. Daniel TONSON.
M. André MOLLE qui avait donné pouvoir à Mme Maguy FOULTIER.
Mme Arlette CHAPELLON qui avait donné pouvoir à Mme Dominique COLOMB.
Mme Stéphanie DEFOUR qui avait donné pouvoir à Mme Christine BONNEFOY.
M. Jean-Jacques SAMUEL qui avait donné pouvoir à Mme Maryline MOUNIER.
M. Jérôme PICHOT qui avait donné pouvoir à Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN.
Mme Pauline JOUSSERAND –TOURON qui avait donné pouvoir à Mme Odile PRADIER.
M. Joël AUROUZE qui avait donné pouvoir à M. Philippe DUTEL.

Absents excusés :

Mme Carole GRAIL et Mme Camille FANGET

Mme Christelle GASSMANN a été nommé secrétaire de séance.

1) APPROBATION COMPTE RENDU RÉUNION DU 13 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE**, le compte rendu de la réunion du 13 Décembre 2018.

2) DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ART. L.2122-22 DU CGCT

Arrêté N° 2018/214 concernant la souscription d'un contrat de ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne 63 rue Montlosier 63961 CLERMONT FERRAND cedex 9 pour un montant de 600 000 euros.

Arrêté N° 2018/217 portant sur la souscription auprès de la SMACL assurances 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT d'un avenant N° 4 conclu au titre du lot 3 véhicules à moteur et risques annexes pour un montant de 155.12 euros TTC.



Arrêté 2018/220 portant sur la souscription d'un acte d'engagement pour les lots 1, 2, 3 et 4 auprès de SMACL ASSURANCES 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT pour les montants suivants :

Lot 1 : 5104.34 euros TTC
Lot 2 : 2673.22 euros TTC
Lot 3 : 4171.97 euros TTC
Lot 4 : 605.19 euros TTC

Arrêté 2019.01 portant sur la cession du tracteur marque ISEKI TE 3210 immatriculé 5184 HX 43 pour un montant de 4 000 euros TTC.

Arrêté 2019.02 portant sur l'approbation d'un acte spécial de sous-traitance de la Sté PAULET titulaire du marché programme voirie 2017 tranche ferme n°2 au bénéfice de la SAS AXE Signalisation ZA Lachamp 43260 ST PIERRE EYNAC pour un montant de 7 257.45 euros HT.

Arrêté 2019.04 portant sur la souscription d'un avenant N°1 au lot 1 du marché relatif à l'aménagement du bâtiment du Cercle en espace culturel souscrit auprès de la SARL GUERIN et Fils pour un montant de 1 310 euros HT.

Arrêté 2019.12 portant sur la souscription d'un avenant N°1 se rapportant au contrat d'assistance technique et dépannage des chaufferies des bâtiments communaux souscrit avec la société E2S – 10H rue de la productique BP 705 – 42950 ST ETIENNE cedex pour un montant de 2 294.52 euros HT.

Arrivée de Mr MONDON Alain à 19h10

3) AFFAIRES FINANCIERES

➤ BUDGET COMMUNAL 2018 **a) Compte Administratif 2018**

M. le Maire adresse tout d'abord ses remerciements aux agents du service administratif pour la qualité du travail réalisé dans la confection des documents.

M. le Maire expose que le CA 2018 montre un résultat excédentaire en fonctionnement de 838 275,16€. Plusieurs facteurs entrent en compte, notamment une politique cohérente et durable de maîtrise des dépenses, des investissements sur l'éclairage public, la rénovation énergétique sur les bâtiments...

Les charges de fonctionnement en 2018 représentent une valeur de 2 760 577€ ce qui représente une diminution de -2.31% soit 65 425€ de dépenses en moins par rapport à 2017 et les produits qui représentent une diminution de -2.65% qui totalisent environ 95 000€ dont 65 138€ d'attribution de compensation en moins.

M. le Maire se satisfait de constater qu'en 2018, les efforts économiques consentis ont porté leurs fruits. Les charges de personnel nettes, ont diminuées de 2,11%, malgré la fin des contrats aidés très utilisés par le passé par la commune.

L'encours de la dette est passé de 6 149 000€ à 5 512 000€ soit une baisse de plus de 10%, ce qui est plutôt favorable pour le financement des investissements sur 2019 avec la prise en compte de l'emprunt d'équilibre en 2019 au lieu de 2018. De ce fait, le résultat de l'exercice 2018 est excédentaire à hauteur de 83 8275,00€. Il va nous permettre d'autofinancer nos investissements puisqu'on va affecter une majeure partie de ce résultat à l'investissement.

L'investissement sera un très gros programme pour 2019 avec la rénovation énergétique acoustique et esthétique du G1, modernisation de l'éclairage public, aménagement et requalification du carrefour des arbres, extension du dispositif de vidéo protection, acquisition de 6 hectares de terrain pour l'aménagement d'un parc paysager, l'achèvement du bâtiment du Cercle en espace culturel, acquisitions pour les différents services administratif, lame de déneigement pour le camion, abris de touches pour le stade, acquisition d'un serveur informatique...

Arrivée de Mr FRANCON Patrice à 19h24

Enfin, il n'y aura pas de changement de taux d'imposition pour l'année 2019. Des améliorations auront été apportées tout au long du mandat, mais la fiscalité restera assez basse avec un taux de 17.5% de la taxe foncière sur la propriété bâtie, une des plus basses de la communauté de communes.

b) Compte Administratif 2018

Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN présente synthétiquement, par chapitres, le détail du compte administratif 2018 à l'aide du document comptable et du rapport de débat d'orientation budgétaire réalisé par le service finances de la collectivité tout en précisant que cette année, les données de l'exercice 2017 sont affichées en référence afin d'établir un comparatif entre les deux exercices.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET COMMUNAL - FONCTIONNEMENT					
	CHAPITRE	ANNEE 2018		ANNEE 2017	
		CREDITS VOTES	REALISE	CREDITS VOTES	REALISE
Chapitre 011	Charges à caractère général	902 022,71 €	866 983,37 €	942 250,00 €	856 402,59 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 255 000,00 €	1 232 768,81 €	1 285 000,00 €	1 277 331,26 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	8 500,00 €	7 952,52 €	13 650,00 €	13 262,03 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	760 300,00 €	0,00 €	700 300,00 €	0,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	161 000,00 €	160 772,66 €	179 000,00 €	191 755,19 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	294 000,00 €	288 673,51 €	286 100,00 €	284 673,34 €
Chapitre 66	Charges financières	150 400,00 €	145 397,30 €	188 200,00 €	180 578,61 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	38 477,29 €	36 029,29 €	2 500,00 €	0,00 €
Chapitre 68	Dotations aux amortissements et aux provisions	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €
TOTAL	FONCTIONNEMENT DEPENSE	3 591 700,00 €	2 760 577,46 €	3 619 000,00 €	2 826 003,02 €
	DEPENSES EN DIMINUTION DE 65 425,56 €, soit 2,32 %				
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	96 578,05 €	0,00 €	50 448,58 €	0,00 €
Chapitre 013	Atténuation de charges	29 221,95 €	29 229,90 €	48 551,42 €	47 548,83 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	211 100,00 €	210 907,97 €	211 100,00 €	210 370,41 €
Chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	305 900,00 €	307 154,22 €	266 700,00 €	271 030,95 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	2 036 700,00 €	2 044 232,23 €	2 097 700,00 €	2 104 391,07 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	852 600,00 €	851 537,80 €	891 700,00 €	892 336,12 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	55 500,00 €	55 175,53 €	50 600,00 €	50 641,24 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	4 100,00 €	4 036,92 €	2 200,00 €	21 436,58 €
TOTAL	FONCTIONNEMENT RECETTE	3 591 700,00 €	3 502 274,57 €	3 619 000,00 €	3 597 755,20 €
	RECETTES EN DIMINUTION DE 95 480,63 €, soit 2,65 %				

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET COMMUNAL - INVESTISSEMENT					
	CHAPITRE	ANNEE 2018		ANNEE 2017	
		CREDITS VOTES	REALISE	CREDITS VOTES	REALISE
Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	484 814,83 €	0,00 €
Chapitre 020	Dépenses imprévues	58,53 €	0,00 €	585,17 €	0,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	211 100,00 €	210 907,97 €	211 100,00 €	210 370,41 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	333 500,00 €	3 222,00 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	256 041,47 €	255 963,43 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	638 000,00 €	636 109,60 €	614 000,00 €	610 668,43 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	19 900,00 €	2 280,00 €	21 300,00 €	1 601,76 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	106 000,00 €	36 868,31 €	116 000,00 €	0,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	592 700,00 €	341 047,91 €	980 000,00 €	782 163,19 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	1 891 200,00 €	389 707,34 €	1 628 700,00 €	100 831,93 €
TOTAL	INVESTISSEMENT DEPENSE	3 715 000,00 €	1 872 884,56 €	4 390 000,00 €	1 708 857,72 €
Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	371 815,24 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	760 300,00 €	0,00 €	700 300,00 €	0,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	161 000,00 €	160 772,66 €	350 000,00 €	0,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	179 000,00 €	191 755,19 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	837 244,76 €	837 941,26 €	333 500,00 €	3 222,00 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	1 134 840,00 €	93 683,00 €	858 509,50 €	858 004,13 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	400 000,00 €	0,00 €	682 690,50 €	6 565,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	1 250 000,00 €	1 250 000,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	19 800,00 €	0,00 €	36 000,00 €	0,00 €
TOTAL	INVESTISSEMENT RECETTE	3 715 000,00 €	1 092 396,92 €	4 390 000,00 €	2 309 546,32 €

- **Affectation des résultats 26'**

Mme SOUBEYRAN soumet à l'assemblée les propositions d'affectation du résultat formulées par la commission municipale des Finances.

BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Recettes	3 502 274,57 €
Dépenses	2 760 577,46 €
Excédent	741 697,11 €
Excédent de l'année précédente	96 578,05 €
Résultat à affecter	838 275,16 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Recettes	1 092 396,92 €
Dépenses	1 872 884,56 €
Déficit	780 487,64 €
Excédent de l'année précédente	371 815,24 €
Besoin de financement	408 672,40 €
Solde des restes à réaliser (dépenses engagées et non mandatées)	5 460,00 €
Besoin de financement	403 212,40 €
Affectation	838 275,16 €
En Investissement :	748 000,00 €
En Fonctionnement :	90 275,16 €

Arrivée de Mr SAMUEL Jean-Jacques à 20h00

➤ **BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL 2018**

- **Compte Administratif 2018**

M. le Maire informe qu'aucun mouvement de crédit n'a été constaté sur le budget de Lotissement Communal pour l'exercice 2018.

➤ **BUDGET VENTE DE CAVEAUX 2018**

- **Compte Administratif 2018**

M. le Maire informe des opérations qui ont été constatées sur le budget de vente de caveaux Communaux pour l'exercice 2018, notamment la vente d'un caveau 2 places.

➤ **VOTES**

- **Vote des comptes de gestion 2018**

M. le Maire a fait constater aux conseillers avant chaque vote des comptes administratifs que les comptes de gestion 2018 du budget communal, du budget lotissement et du budget vente de caveaux en section de fonctionnement et d'investissement établis par la trésorerie de Saint-Didier-en-Velay et dont une copie leur a été adressée font ressortir exactement les mêmes chiffres que ceux annoncés dans les lectures des comptes administratifs.

Ainsi, comme le veut le code général des collectivités territoriales, il est procédé au vote des comptes de gestion 2018, individuellement pour le budget communal, lotissement et vente de caveaux, par le Conseil Municipal qui les **APPROUVE** séparément, à l'unanimité.

- **Vote des comptes administratifs 2018**

M. le Maire ayant quitté la salle après la présentation de chaque budget, comme le veut le Code Général des Collectivités Territoriales, les comptes administratifs 2018 du budget communal, du budget lotissement et du budget vente de caveaux ont été adoptés séparément, à l'unanimité, sous la présidence de Mme Odile PRADIER, 1ère adjointe.

- **Vote affectation des résultats**

Les propositions d'affectation de résultats du budget communal sont adoptées à l'unanimité.

➤ **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018**

- **Etat des dépenses de fonctionnement 2018 par services**

M. le Maire rappelle que grâce à ces états, la municipalité dispose d'outils analytiques intéressants pour voir où la collectivité doit faire des efforts et où les mesures déjà entreprises ont porté leurs fruits.

Il propose à l'assemblée de faire une lecture commentée du livret joint en annexe en mettant en lumière les points marquants de l'exercice 2018.

- **Etude des prévisions des dépenses des commissions municipales 2019**

Chaque adjoint présente les prévisions de dépenses pour l'année 2019 retenues par la commission des finances dont il est référent et dont le détail a été remis à chaque conseiller en annexe.

- **Document préparatoire DOB 2018**

M. le Maire propose de ne pas revenir en détail sur le rapport de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire joint en annexe dont la plupart des explications et analyses ont été reprises par Mme SOUBEYRAN dans sa présentation des comptes administratifs. Il invite toutefois M. Christian SOUVIGNET à donner lecture et explication des ratios les plus significatifs qui sont la photographie de la santé financière de la collectivité.

A l'issue de cette présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le document préparatoire au débat d'orientation budgétaire 2019 et **ACTE** de la bonne tenue du débat.

4) AMÉLIORATION THERMIQUE DU GYMNASSE

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 18 octobre 2018, le Conseil Municipal a approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises relatif à l'amélioration thermique du gymnase G1 et l'a autorisé à lancer la consultation dans le cadre d'une procédure adaptée compte-tenu du montant estimatif des travaux, à savoir 713 117.70 € HT (options comprises).

A l'issue de la consultation effectuée selon la procédure adaptée, lors de sa réunion du lundi 4 février 2019 à 17 h, la commission d'études des offres de prix, à la lumière de l'analyse technique et financière du maître d'œuvre suggère de retenir pour chacun des lots, l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse, à savoir :

Lot	Corps d'état	Entreprises attributaires	Montant HT	Options	Offres retenues
					Montant HT
1	Etanchéité	SARL ABC BORNE rue Louis Jacquemin 42660 Saint Genest Malifaux	128 930.02 €	0.00 €	128 930.02 €
2	Façades	SARL MULTI BATIMENTS du VELAY ZA de Taulhac - rue du stade 43000 Le Puy en Velay	4 538.05 €	0.00 €	4 538.05 €

3	Menuiseries extérieures aluminium	SARL GUILHOT CONSTRUCTION BOIS Madelonnet 43520 Le Mazet Saint Voy	115 216.91 €	0.00 €	115 216.91 €
4	Menuiseries intérieures	SARL GUILHOT CONSTRUCTION BOIS Madelonnet 43520 Le Mazet Saint Voy	149 312.52 €	0.00 €	149 312.52 €
5	Plâtrerie Peinture	SARL Bernard BONNET 105, rue ZA Le Fromental 43200 Yssingaux	62 419.59 €	1 713.42 €	64 133.01 €
6	Chauffage - ventilation	Groupement : SAS BASTIN - SARL CROZE	125 506.60 €	0.00 €	125 506.60 €
		SAS BASTIN Route de Saint Agrève 43190 Tence			
		SARL CROZE Impasse du Viaduc 43000 Le Puy en Velay			
7	Electricité - courants faibles	Mandataire : SAS BASTIN SAS Electricité Générale SABY Le Kersonnier - BP 48 43120 Monistrol sur Loire	25 036.80 €	0.00 €	25 036.80 €
MONTANT TOTAL			610 960.49 €	1 713.42 €	612 673.91 €

- lot n°3 (menuiseries extérieures aluminium) : la commission propose de ne pas retenir l'option relative à la verrière de la salle polyvalente ;

- lot n°5 (plâtrerie peinture) : la commission propose de retenir l'option relative à la réalisation de la peinture du plafond du DOJO pour un montant de 1 713.42 € HT.

Sur proposition de M. Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-APPROUVE l'avis émis par la commission d'études des offres en retenant pour chacun des lots les entreprises mentionnées ci-dessus, avec pour le lot n°5 (plâtrerie peinture) la prise en compte de l'option pour un montant de 1 713.42 € HT ;

-APPROUVE l'avis émis par la commission d'études des offres visant à ne pas retenir l'option du lot n°3 (menuiseries extérieures aluminium) ;

-DONNE pouvoirs de transmettre cette délibération au service sports et loisirs de nature du Département de la Haute - Loire dans le cadre de l'aide sollicitée au titre du 43.11 ;

-DONNE tous pouvoirs de signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions. en retenant pour chacun des lots les entreprises mentionnées ci-dessus, avec pour le lot n°5 (plâtrerie peinture) la prise en compte de l'option pour un montant de 1 713.42 € HT ;

-AUTORISE M. le Maire à signer les marchés correspondant aux différents lots et toutes les pièces nécessaires à l'exécution des présentes dispositions.

5) PROJET MAISON DE SANTE

Suite à la concertation engagée avec les professionnels de santé, un projet de création d'une maison de santé a émergé. L'ancienne école, située rue nationale, semble le lieu d'implantation le plus propice de par sa situation à l'aménagement de la maison de santé.

Le projet consiste donc à aménager le rez-de-chaussée de l'ancienne école afin d'agencer les locaux existants et de les rendre fonctionnels. Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Magaud pour un taux de rémunération de 8.00 % comprenant les missions suivantes : ESQ, APS, APD, PRO, ACT, DET, AOR et EXE. Le coût prévisionnel des travaux a été fixé à 950 000.00 € HT.

L'aménagement de la maison de santé devra donc à terme être financé avec le produit des locations et des cessions. A ce jour, 3 médecins, 1 kinésithérapeute, 2 cabinets d'infirmières libérales et 1 ostéopathe se sont engagés sur ce projet (5 pour la location et 2 pour l'acquisition).

Toutefois, il convient de préciser qu'une aide financière de 200 000.00 € devrait être octroyée par la région Auvergne - Rhône Alpes dans le cadre de la réalisation de la maison de santé.

Compte-tenu de la nature de l'opération qui repose sur la gestion des travaux dans un premier temps et sur la gestion de la maison de santé (espaces communs, loyers, cessions) dans un second temps, il est nécessaire de créer un budget annexe « aménagement d'une maison de santé » (comptabilité M14) ou seront comptabilisées toutes les dépenses et les recettes en relation avec le projet.

Sur proposition de M. Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création du budget annexe « aménagement d'une maison de santé » ;
- **AUTORISE** M. le Maire à entreprendre les démarches nécessaires auprès du service des impôts des entreprises d'Yssingaux en vue d'obtenir l'assujettissement de ce budget annexe au régime fiscal de la TVA ;
- **APPROUVE** le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir avec l'équipe de maîtrise représentée par le cabinet Magaud (mandataire) pour un montant d'honoraires de 76 000.00 € HT ;
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter une aide financière auprès la région Auvergne - Rhône Alpes ;
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution des présentes dispositions.

6) TRANSFERT DE COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIRE-SEMENE

M. le Maire rappelle que l'arrêté préfectoral n° BCTE/2017/255 en date du 26 Décembre 2017 a acté la modification des statuts de la Communauté de Communes «Loire-Semène» en raison du transfert de la compétence assainissement des communes membres à la CC à compter du 1er Janvier 2018.

Ce transfert entraîne automatiquement la mise à disposition par ses communes membres des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence. De ce fait il convient de constater contradictoirement la mise à disposition des biens concernés de la commune de Saint-Just-Malmont à la Communauté de Communes «Loire-Semène» du fait du transfert de la compétence assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE la mise à disposition la Communauté de Communes «Loire-Semène» au 1er Janvier 2018 des biens mobiliers et immobiliers affectés à l'exercice de la compétence assainissement,

AUTORISE Madame Odile PRADIER, 1ère adjointe, à signer le procès-verbal de mise à disposition de biens ainsi que toutes les pièces nécessaires.

7) PERSONNEL COMMUNAL

a) MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE A LA COMMUNE DE SAINTE-SIGOLENE

M. le Maire expose qu'il a été contacté dernièrement par la Commune de SAINTE-SIGOLENE l'informant de son souhait de recruter par voie de mutation Mme MICHEL Isabelle, Rédacteur, pour assurer les fonctions de Responsable du service accueil, état civil et élections.

M. le Maire propose, après accord avec l'agent et les deux collectivités, que la mutation de Mme MICHEL Isabelle soit effective à compter du 1er avril 2019 et que Mme MICHEL Isabelle soit mise à disposition de la Commune de SAINTE-SIGOLENE le mercredi (7 h 50) et le jeudi après-midi (3 h 50) sur la période du 1er mars 2019 au 31 mars 2019 et exceptionnellement le jeudi 7 mars 2019 (7 h 50).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE la mutation de Mme MICHEL Isabelle, à compter du 1er avril 2019 à la Commune de SAINTE-SIGOLENE et la convention de mise à disposition de cet agent du 1er mars 2019 au 31 mars 2019 prévoyant notamment les modalités de remboursement de la rémunération par la Commune de SAINTE-SIGOLENE ;

DONNE POUVOIR à M. le Maire de signer tous les documents nécessaires.

b) CONVENTION DE COOPÉRATION CONTRAT CARED INDIVIDUEL DE FORMATION

M. le Maire expose que le contrat emploi avenir de Mr Sylvain MONTCHAMP se termine le 12 Juin 2019 et précise que dans le cadre de la pérennisation de cet emploi au service technique il convient que Mr MONTCHAMP puisse détenir le permis poids lourd C.

M. le Maire informe que les services de la Mission Locale de la Jeune Loire et ses Rivières ainsi que la Région Auvergne Rhône-Alpes ont été contactés pour solliciter la mise en place d'un financement Régional, par l'intermédiaire d'un contrat d'aide et de retour à l'emploi durable (CARED), pour la prise en charge du coût pédagogique de cette formation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE la mise en place d'une formation professionnelle au permis poids lourd C pour Mr Sylvain MONTCHAMP,

DONNE POUVOIR à M. le Maire de signer avec la Région Auvergne Rhône-Alpes une convention de coopération pour mise en œuvre d'un contrat d'aide et de retour à l'emploi durable (CARED Individuel Formation), et de solliciter le financement de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la prise en charge des coûts pédagogiques de l'action de formation.

c) CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE RETRAITE DU CDG43

Par délibération du 12 Juillet 2007, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire a créé un service Assistance Retraites, destiné à remplir, à la place des collectivités, l'ensemble des dossiers relatifs à la CNRACL.

Par délibération du 18 décembre 2018, le conseil d'administration du Centre de Gestion a modifié la convention relative au service Assistance Retraites.

En adhérant à ce service, pour les dossiers relatifs à la CNRACL, la collectivité délègue son rôle d'employeur au Centre de Gestion. En contrepartie de ce service, le Centre de Gestion demande une participation financière dont les tarifs sont ainsi définis :

Objet	Tarif unitaire
Immatriculation de l'employeur	10 €
Affiliation	10 €
Demande de régularisation de services	70 €
Validation de services de non titulaire	70 €
Rétablissement au régime général et à l'IRANTEC	70 €
Dossier de liquidation de pension (invalidité, réversion)	50 €
Dossier de liquidation de pension (normale, carrières longues) et entretien retraite agent	50 €
Entretien retraite et simulation de pension	50 €
Dossier pré liquidation (Cohorte) et/ou qualification des comptes individuels retraites	40 €
Correction des Comptes Individuels Retraites	40 €
Correction des anomalies des déclarations individuelles : Par tranche de 3 anomalies	40 €

Considérant que les collectivités et établissements territoriales ont en charges l'instruction des dossiers de retraites de leurs agents affiliés à la CNRACL, le Centre de Gestion propose aux collectivités et établissements qui le souhaitent d'effectuer en leur lieu et place la mission retraite qui leur incombe en tant qu'employeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention pour l'établissement des dossiers CNRACL avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ainsi que toutes les pièces et avenants y afférent.

d) RECRUTEMENT SERVICE ADMINISTRATIF

Suite au départ de Mme LCHAT, la création d'un PEC avait été envisagée au 1^{er} février 2019. Depuis, deux départs supplémentaires sont à remplacer, celui de Mme MATHIEU pour son départ à la retraite au 1^{er} mai ainsi que celui de Mme MICHEL suite à sa demande de mutation au 1^{er} avril. Nous avons donc décidé de ne plus faire appel au PEC, mais de recruter 2 personnes à temps plein pour remplacer les effectifs manquants.

Nous constatons qu'il est difficile de recruter sur les postes plus techniques et avons donc proposé le poste de RH à Mme ROUCHON qui l'a accepté. Mais nous sommes toujours à la recherche d'un candidat pour le poste d'urbanisme, nous allons procéder au renouvellement de l'offre d'emploi auprès d'emploi territorial. D'autre part, à compter du 1^{er} avril Mme Le Roch, que nous avons rencontré récemment, viendra compléter les effectifs sur un poste en CDD de 12 mois à 35H.

Merci à l'ensemble des agents à fait un effort pour maintenir le service aux usagers.

8) ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION ET DE REGLEMENT DE COOPROPRIETE IMMEUBLE 1, RUE DES ACPG 39-45

M. le Maire expose qu'il convient d'établir un état descriptif de division et de règlement de copropriété concernant l'immeuble de l'ancienne caserne des pompiers situé 1, rue des ACPG 39-45 à Saint-Just-Malmont et cadastré section AD n° 79.

M. le Maire précise qu'il a été décidé par l'ensemble des copropriétaires (la commune de Saint-Just-Malmont et l'Office Public de l'Habitat de Haute-Loire) de donner mandat à l'OPH de la Haute-Loire pour établir, par ses propres moyens, sous la forme administrative et à ses frais exclusifs, le dépôt d'un état descriptif de division en volume d'un état descriptif de division d'un règlement de copropriété correspondant, ainsi qu'un avenant au bail emphytéotique des lots dont l'OPAC est preneur.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE la réalisation par l'OPH de la Haute-Loire d'un état descriptif de division et de règlement de copropriété concernant l'immeuble situé 1, rue des ACPG 39-45 à Saint-Just-Malmont et cadastré section AD n° 79.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents nécessaires et **DE PRENDRE** en charge la somme de 1 259,50€ HT du cabinet GEOLIS correspondant aux frais de géomètre de la réalisation du projet de division en volume.

9) DEMANDE D'AIDE AUPRES DU FONDS D'AIDE POUR LE FOOT AMATEUR POUR L'ACQUISITION D'ABRIS DE TOUCHE

M. le Maire expose que pour des raisons de sécurité il convient de remplacer les abris de touche situés sur le terrain d'honneur du complexe sportif et précise que les responsables de la commission terrain du District de Football de la Haute-Loire ont été contactés pour étudier la possibilité d'obtenir une aide pour l'acquisition de 2 abris de touche monoblocs pour les remplaçants des équipes et un abri pour les délégués dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) alimenté par la Fédération Française de Football.

La dépense prévisionnelle est estimée à 5 000,00€ HT

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE l'acquisition d'abris de touche pour le terrain d'honneur du complexe sportif et **APPROUVE** le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Acquisition abris	5000,00 €	Aide FAFA	3500,00 €
		Fonds propres commune	1500,00 €
	5000,00 €		5000,00 €

SOLLICITE une subvention au fonds d'aide au football amateur par l'intermédiaire du district de football de la Haute-Loire.

10) CONTRAT PRESTATION ANIMATION DES 23 MARS ET 4 MAI 2019

a) CONCERT BAL TRADITIONNEL LES CIGALES VELLAVES

M. le Maire rappelle que, dans le cadre de la saison culturelle, la municipalité organise un spectacle de Chant Traditionnel qui sera assuré par l'association «Les Cigales Vellaves», représentée par la présidente Elisabeth BRAGA, la Vialatte 43 620 Saint-Pal-de-Mons, le samedi 23 mars 2019 à 20h30 à la salle polyvalente à Saint-Just-Malmont. Le montant de cette animation s'élève à 300 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE l'animation ci-dessus et **DONNE POUVOIR** à M. le Maire de procéder après la manifestation au versement de la somme de 300 € à l'association «Les Cigales Vellaves», la Vialatte, 43 620 Saint-Pal-de-Mons,

FIXE les droits d'entrée à cette animation à 6 € (tarif C) pour les adultes et à 2 € (tarif A) pour les enfants de moins de 12 ans.

b) SPECTACLE «THEATRE DE PAQUES» LES VILLETES

M. le Maire rappelle que, dans le cadre de la saison culturelle, la municipalité organise un spectacle «Théâtre de pâques» qui sera assuré par l'association «Villettes en fêtes», représentée par la présidente Sylviane POLICARD, 43 600 Les Villettes, le samedi 4 mai 2019 à 20h30 à la salle polyvalente. Le montant de cette animation s'élève à 500 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE l'animation ci-dessus, et **DONNE POUVOIR** à M. le Maire de procéder après la manifestation au versement de la somme de 500€ à l'association «Villettes en fêtes» 43 600 Les Villettes,

FIXE les droits d'entrée à cette animation à 6 € (tarif C) pour les adultes et à 2 € (tarif A) pour les enfants de moins de 12 ans.

11) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET REUNIONS STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Adjointe aux animations, culture et affaires sociales, Madame Odile PRADIER :

-Le concert du jour de l'an du 19 janvier dirigé par Cédric Garde s'est très bien passé avec beaucoup de monde.

-Les classes en 9 présidées par Mr Jérôme Marcoux sont prêtes et commencent les réunions. Les forains sont tous inscrits.

-Une nouvelle association va voir le jour pour la gestion du cinéma. Toutes les personnes qui se sont manifestées seront bientôt conviées pour participer à une réunion pour la création de cette association.

-La commission des affaires sociales s'est réunie pour la préparation du repas des seniors qui aura lieu le 1^{er} avril. Les invitations sont parties.

-Concernant la mutuelle de groupe, pour cette année il y a eu 13 contrats signés qui concernent 22 participants. Depuis la création en 2015, cela représente 95 contrats qui ont été souscrits avec cette mutuelle.

-Le 23 mars les Cigales Vellaves à la salle polyvalente.

-Le 5 avril à la salle des expositions, l'association SYNAPSE vient faire une conférence sur l'AVC, les ronflements et le sommeil.

-Le 4 mai le théâtre des Villettes sera en représentation à la salle polyvalente.

Adjoint au personnel et commissions externes, M. Patrice FRANÇON :

Petit point sur l'avancement de la station de Lerbret avec le syndicat des eaux de la Semène. Le 19 février « nous avons reçu les représentants de l'ARS. Nous leur avons présenté l'installation. Les premiers essais de traitements avec l'eau brute provenant du barrage des plats se poursuivent. Pour le moment nous sommes avec des essais sur un débit de 200m³ /heure sachant que la station est prévue pour un débit de 400m³ /heure. Les résultats sont

probants et l'affinage des réglages est en cours. Un traitement 50% d'eau du barrage des plats et 50 % des eaux du Lignon. Si tout se passe bien on fera un essai à 400m³/heure, puis passerons au démontage de l'ancienne station pour construire un local pour les agents ».

Adjointe à la communication et à la signalétique, Madame Dominique COLOMB :

« -Nous sommes en cours de la rédaction et de mise en page de la prochaine trame. La distribution aura lieu les 27-28 et 29 mai.

-Concernant le site internet, une mise à jour est en cours pour toutes les entreprises de la commune. A ce jour une cinquantaine de réponses sur 130 envoies nous ont été retournées. Il sera fait de même pour les associations.

-L'école de musique intercommunale Muscal's a effectué son Conseil d'Administration le 13 février et a procédé à l'élection de son nouveau bureau. Le nouveau Président Mr Yves TARDY remplace Mr Julien TARDY qui reste trésorier adjoint. Les tarifs seront revus lors du prochain CA. Le bureau est à la recherche d'idées pour motiver les parents afin de participer au Conseil d'Administration.

La Directrice de Musical's quittera ses fonctions en juin 2019. A ce jour 7 candidatures ont été reçues et une première sélection sera effectuée.

-Le nouveau guide pratique de la Haute Loire sera publié en juin 2019 ».

Adjointe à la vie scolaire et jeunesse, Madame Christine BONNEFOY :

-Les camps d'hiver qui se sont déroulés à Bouvan dans le Vercors ont rassemblés 86 enfants contre 88 l'an dernier. Les projets pour les camps d'été sont en cours d'élaboration.

-L'équipe mobile jeunesse propose un programme jeunesse pour les jeunes du territoire pour leur permettre de se rencontrer. Le dernier en date était un tournoi de foot en salle à Pont Salomon. Un chantier jeune sera programmé pour repeindre la cabane du stade de Malmont qui avait été faite par les services techniques et avait été dégradée ainsi que l'abri bus de Malmont.

-Cette année un carnaval a été organisé par le Centre de Loisirs, le Club toujours jeune, les commerçants, l'HEPAD, La SATAB, les Etablissements CHEYNET, la crèche, le relais d'assistantes maternelles et la municipalité qui a offert le goûter. Le carnaval a eu un grand succès

-Remerciements à Angéline ROYER qui est partie du Centre de Loisirs pour d'autres missions à Andrézieux Bouthéon. Merci pour son travail.

-Au niveau du restaurant scolaire avec Mr SAMUEL nous avons rencontré Mr CORDINA Chef de secteur API pour faire un premier bilan depuis septembre qui est positif. Différentes animations ont été effectuées : Galettes des rois, crêpes, nouvel an chinois, bugnes avec plus de 1000 bugnes réalisées.

Deux agents ont participé à une formation accompagnement des enfants du temps de midi.

-Une formation de recyclage de premiers secours va être mise en place pour les agents.

-Au niveau des écoles l'association cœur et vie 43 va intervenir à la Communale le lundi 11 mars et a déjà effectué une démonstration à Don Bosco.

-Portes ouvertes à la Communale et Don Bosco le vendredi 22 mars.

-Le 5 avril aura lieu au gymnase le bal des enfants organisé par le sou des écoles publiques et l'Appel de Don Bosco.

Adjoint à l'urbanisme Adjoint à la vie associative et des sports, Monsieur Philippe DUTEL :

-Les travaux du G1 commenceront le 8 avril. Plusieurs associations concernées par l'utilisation de ce gymnase sont conviées à une réunion jeudi pour discuter sur des salles et terrains de repli.

- La Commission s'est réunie pour les attributions de subventions. La valeur de point pour les associations sportives ne sera pas augmentée cette année et restera à 3.55 €. L'avancement de 1000€ pour le téléthon au Comité des Fêtes sera reconduit. Le Comité des Fêtes a demandé une subvention pour le feu d'artifice qui leur sera versée pour un montant de 1500€.

Monsieur GIRODET, Maire :

L'entreprise Cheynet placée en liquidation avec un dernier suris avec un dernier dépôt des offres au 19 mars.

Des rencontres avec les équipes CGT, Fo, la direction ont eu lieu mais malheureusement le secteur textile est sinistré au niveau européen, le marché de la lingerie sera voué à disparaître en France si cela continue de la sorte.

Un CA qui avoisine les 8 millions d'euros est conséquent mais pas suffisant pour faire travailler les 180 personnes présentent dans les effectifs aujourd'hui.

Un porteur de projet, qui pourrait concilier ce chiffre d'affaire à une autre activité, est actuellement recherché. Tous les services sont en état d'alerte. Il est nécessaire de protéger nos marchés de ces productions qui arrivent depuis des décennies avec des productions qui n'ont pas de protection sociale ni même de responsabilité au niveau de l'environnement, du développement durable... « Nous ne sommes plus en mesure de protéger nos industries et d'être compétitif à court terme si rien n'est fait au niveau européen ».

Il est nécessaire de continuer de produire afin de donner confiance et une bonne image de l'entreprise à un repreneur potentiel.

- Suite à l'incendie qui avait eu lieu le 21 juin 2018 et qui avait détruit la Boulangerie le Criollo, les assurances viennent tout juste de transmettre leurs rapports en date du 26 février au propriétaire Mr Freychet et Mr Gérenton gérant de la boulangerie. Mr Freychet a certifié qu'il y avait un projet très avancé du bâtiment et Mr Gérenton est en train de faire faire des devis afin d'aménager le magasin et le fournil. Nous espérons les retrouver d'ici quelques mois.

- Jeudi 14 mars une réunion sera organisée avec les agriculteurs afin de trouver une solution pour protéger les cultures des sangliers. La période de chasse étant terminée il est nécessaire de trouver des solutions pour faire face aux dégâts avant la réouverture de la chasse à l'automne.

- L'organisation de grand débat a eu lieu avec une mise à disposition de la salle des expositions pour un grand débat avec une centaine de personnes présentes, mise à disposition de la salle des ateliers toutes les semaines pour des permanences pour que les personnes puissent s'exprimer de façon plus confidentielle, ainsi que cahier de doléance. Il y a eu 23 interventions écrites avec beaucoup de respect envers Mr Le Président.

Quelques interventions ont été relevées et nous encourage dans les démarches déjà engagées :

1) Très rapidement va être fait, au niveau des communes un système d'auto stop partagé pour favoriser la mobilité. Les personnes seront identifiées et se seront inscrites sur une plateforme ou en mairie pour se faire recenser comme faisant parti de la communauté. Des arrêts prédéfinis seront installés sur le territoire. Mais un travail avec Firminy devra être effectué en amont. Ce projet devrait être financé à hauteur de 100 000€ par l'Etat. Ce projet est très prometteur mais reste à être travaillé en amont.

2) L'aménagement d'une maison de santé est en bonne voie.

3) La mutuelle de groupe qui a été mise en place grâce à une convention signée avec ACTIOM pour améliorer aussi le pouvoir d'achat,

4) Limiter la facture énergétique de tous les logements. Un système d'aide est mis en place par la Communauté de communes sous condition de revenus avec le programme Habiter Mieux.

Concernant le SICTOM VELAY PILAT des dépenses augmentent et les recettes diminuent ce qui génère un problème de financement. Le prix de la revente des matériaux représente une diminution de près de 155 000€ sur le budget 2018, on constate que les prix de revente s'effondrent. La Taxe Générale sur les Activités Polluantes qui augmente de 200 000€. La TGAP représente cette année 41€ soit 18€ de plus qu'en 2017 pour 10 500 tonnes enfouies. Cette augmentation est aussi due à la réduction du biogaz.

Il est donc nécessaire de continuer et d'augmenter le tri sélectif, de faire du compost.

Le nouveau de marché de traitement mise en place représente 880 000 € par an

Une rehausse de l'alvéole est projeté pour un cout estimatif de 500 000€ pour un enfouissement de 12 à 15 000 tonnes de déchets des artisans, entreprises et encombrants de déchetterie.

Sur le territoire de Loire Semène, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) reste très faible. Elle est de 8,49% pour notre commune contre 11.75 voire 12% sur d'autres communautés de communes. Nous sommes dans les moyennes les plus basses.

Il sera nécessaire de réfléchir peut-être dans les prochaines années à un mode de participation de redevance incitative

Il est 22H20, Monsieur le Maire clôture ce Conseil Municipal.

Frédéric GIRODET		Carole GRAIL	
Odile PRADIER		André MOLLE	
Jacques ROUCHON		Arlette CHAPELLON	
Christine BONNEFOY		Thierry DESOLME	
Daniel TONSON		Stéphanie DEFOUR	
Dominique COLOMB		Jean-Jacques SAMUEL	
Patrice FRANÇON		Jérôme PICHOT	
Philippe DUTEL		Pauline JOUSSERAND-TOURON	

Marie-Françoise SOUBEYRAN		Joël AUROUZE	
Marguerite FOULTIER		Dominique ASTIER-COURBON	
Maryline MOUNIER		Bernard ROUCHON	
Alain MONDON		Camille FANGET	
Chrystelle GASSMANN		Louis BESSON	
Jean FOURNEL			